

**Arrêté portant ouverture des registres d'inscription au Diplôme de Fin d'Etudes Secondaires
des Métiers d'Art session 2025 des académies de Créteil, Paris, et Versailles**

N° DES-DEFESMA-INS-2025-06

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

Vu les article D. 222-4 et suivants du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1987 autorisant certaines écoles supérieures d'arts appliqués à délivrer un diplôme de fin d'études secondaires et portant création de diplômes ;

ARRÊTE


Article 1^{er}. – Les registres d'inscription au diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art sont ouverts **du Lundi 18 Novembre au Vendredi 06 Décembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application INSCRINETPRO.

Article 2. – A l'issue des préinscriptions, les établissements doivent faire parvenir les confirmations d'inscription **pour le Jeudi 19 Décembre 2024 au plus tard** au Service Interacadémique des Examens et Concours

Article 3. – La Secrétaire Générale du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 02 Octobre 2024

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours


Frédéric MULLER